

Place de Montbrillant 4  
Courrier postal :  
Place de Cornavin 1 - 1201 Genève

Tél 022 329 13 19  
info@pro-velo-geneve.ch  
www.pro-velo-geneve.ch  
CCP : 12-23946-7

**Election du Grand Conseil et du conseil d'Etat du 15 avril 2018 : Questionnaire aux partis**  
**Réponses du PS GENEVOIS**

**Question 1** : Comment votre parti évalue-t-il le bilan « vélos » de la législature 2013-2018 ? Y a-t-il des avancées majeures ou des reculs significatifs en matière de mobilité cyclable au niveau cantonal ?

**Le bilan est maigre, mise à part l'inauguration de la voie verte du CEVA qui est un bon début. Le canton peut largement mieux faire en investissant dans la sécurisation des grands axes routiers, surtout en prévoyant les budgets pour concrétiser l'INI 144 acceptée par le peuple le 15 mai 2011.**

**Question 2** : Que pense votre parti de la piste cyclable actuellement à l'essai sur le Pont du Mont-Blanc ?

**Encore un bon début, mais elle devrait être davantage sécurisée, comme dans la plupart des carrefours de grands axes, les sorties de pistes cyclables restent très dangereuses car pas adaptées un trafic individuel motorisé dans une circulation à grande vitesse et avec une signalétique souvent lacunaire.**

**Question 3** : Vélos en libre-service : Genève ne connaît toujours pas de système de vélos en libre-service en activité à l'échelle cantonale, comment évaluez-vous cette situation et quels sont les moyens d'y remédier ?

**Catastrophique. Le refus par la majorité de droite du Grand Conseil du projet préparé en collaboration avec les communes à empêcher la mise en œuvre du projet. Pire, des privés en collaboration avec le TCS par exemple viennent prendre le vide laissé par les collectivités. Il est nécessaire de donner les moyens à TPG Vélos une fois les recours levés pour rapidement mettre en place du dense de vélo stations. La mobilité de demain évolue vers ce qu'on appelle « Mobility as a service » c'est-à-dire qu'il faut penser maintenant à la mobilité de porte à porte intégré avec les transports publics dans les centres urbains.**

**Question 4** : Partagez-vous les constats de la pétition lancée par le Dr Majno et le Dr Saudan pour encourager la mobilité douce comme moyen de déplacement non-polluant, préservant ainsi la santé de nos concitoyens ? (<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02020.pdf>).

**Le Parti socialiste soutient cette pétition au Grand Conseil et dans les conseils municipaux où elle a été présentée. Dans les pays nordiques, comme au Danemark, les infrastructures dédiées, sécurisées et de dimensions notables mises en place, permettent vraiment le transfert modal vers la mobilité douce et la réduction de trafic TIM dans les villes.**

**Question 5 :** Comment votre parti évalue-t-il le réseau actuel de pistes et bandes cyclables, sa sécurité et son entretien ? Quelles mesures proposez-vous pour l'améliorer lors de la prochaine législature ?

**L'espace étant limité, il est nécessaire de repenser les grands axes pour que la mobilité douce soit privilégiée dans le centre-ville et sur la couronne urbaine. Il faut mettre enfin les budgets pour réaliser ces infrastructures (piste cyclable) permettant d'aller rapidement d'un point A à un point B, sécuriser les carrefours même si cela doit se faire au détriment du TIM.**

**Question 6 :** Que pense votre parti de la mesure consistant à partager les surfaces entre piétons et vélos et de la manière dont l'Etat organise cette cohabitation ?

**Le partage de la voirie entre les vélos et les piétons ne doit pas devenir la règle. Le développement de piste cyclable sécurisée ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des piétons. En effet, le développement de la mobilité douce à moyen, long terme, il faut prévoir des flux importants et donc leurs séparations dans des flux distincts garantis la sécurité pour les deux modes de déplacement doux.**

**Question 7 :** Quelles mesures est-ce que votre parti compte mettre en place pour appliquer la loi sur la mobilité douce de 2011 (IN 144) ?

**Mettre les moyens au DETA pour que les projets, les études, les avant-projets puissent avancer rapidement. Il faut éviter le saupoudrage que nous avons connu cette dernière législature.**

**Question 8 :** Est-ce que votre parti est favorable au 30km/heure en ville hors du réseau routier primaire \* ?

\* Le réseau routier primaire a pour fonction d'assurer les échanges entre les différents secteurs de l'agglomération, ainsi qu'entre l'agglomération et le territoire qui l'entoure. C'est sur ces routes que passent le trafic de transit.

**Oui, au centre-ville il est nécessaire de réduire la vitesse. Cela sera non seulement bénéfique pour la mobilité douce, mais également pour la santé des habitants. L'OPB fixait un délai au 31 mars 2018 aux collectivités pour assainir ces routes. On voit que même avec du phono absorbant, cela n'est pas suffisant. L'inefficacité des mesures prises vont entrainer que les collectivités vont devoir indemniser les privés pour la perte de la valeur des biens immobiliers. La baisse immédiate de la vitesse permet de réduire d'au moins 3 db, ce qui est l'équivalent d'une baisse de bruit de 50% !!**

**Question 9 :** Est-ce que votre parti est favorable au développement des pénétrantes cyclables ?

**Oui, cela permet d'attirer de nouvelles personnes à ce mode doux vu que le gain de temps pour les déplacements domicile-travail.**

**Questions 10 :** Est-ce que votre parti estime que les budgets dédiés à la mobilité douce doivent être :

- a. nettement réduits
- b. réduits
- c. inchangés
- d. augmentés
- e. nettement augmentés

**Commentaires/remarques :**

**Néant**